

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SONNAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine — V Les anciennes familles canadiennes. — VI Les enseignements de la résurrection. — VII Statistiques instructives : au point de vue catholique et national. — VIII Hommage aux petites sœurs des pauvres. — IX Prières des Quarante-Heures.

## AU PRONE

Le dimanche, 26 avril

On annonce :

La fin du temps pour la communion pascale ;

Le premier vendredi du mois ;

Les exercices du mois de mai (1) ;

On fait connaître la nouvelle législation sur les mariages mixtes.

## OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 26 avril

Messe du dimanche de QUASIMODO (2), *double privil.* ; préf. pascale ; mém. des Ss. Clet et Marcellin. — Aux vêpres, mém. de N.-D. de Bon-Conseil et des Ss. Clet et Marcellin.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 23 mars, S. Georges (Montréal-Sud) ; du 11 avril, S. Léon (Montréal) ; du 26 avril, N.-D. de Bon-Conseil ; du 1 mai, S. Philippe et S. Jacques (de Laprairie).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du vendredi de la Passion, N.-D. des Sept-Douleurs (Greenville) ; du 6 avril, S. Sixte ; du 16 avril, S. Benoit-Labre (Wendover) ; du 26 avril, N.-D. de Bon-Conseil (Hintonburg) ; du 1 mai, S. Philippe (Richmond et Argenteuil).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 11 avril, S. Léon ; du 14 avril, S. Justin ; du 30 avril, S. Sévère.

**DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE.** — Du 1 avril, S. Hugues ; du 5 avril, S. Vincent-Ferrier ; du 14 avril, S. Valérien ; du 23 avril, S. Georges (Henryville) ; du 25 avril, S. Marc ; du 29 avril, S. Pierre de Véron (Pike River) ; du 2 mai, S. Athanase ; de ce jour, Ste Croix (Dunham).

**DIOCÈSE DE SHERBROOKE.** — Du 21 mars, S. Philémon (Stoke Center) ; du 11 avril, S. Léon (Marston) ; du 13 avril, S. Herménégilde (Barford) ; du 23 avril, S. Georges (Windsor) et S. Fortunat (Woolfstown) ; du 30 avril, Ste Catherine de Sienna (Hatley) ; du 1 mai, S. Philippe (Windsor Mills).

**DIOCÈSE DE NICOLET.** — Du 6 avril, S. Célestin ; du 19 avril, S. Elphège ; du 26 avril, N.-D. de Bon-Conseil ; du 30 avril, Ste Sophie.

**DIOCÈSE DE VALLEYFIELD.** — Du 17 avril, S. Anicet ; du 20 avril, S. Zotique ; du 26 avril, S. Clet.

**DIOCÈSE DE PEMROKE.** — Du 21 avril, S. Félix (Pte-Alexandre) ; du 23 avril, S. Georges (Abittibi) ; du 26 avril, N.-D. de Bon-Conseil (Long-Sault) ; du 1 mai, S. Jacques le Mineur (Portage-du-Fort).

J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 mars 1908.

N gros petit événement vient de se produire à Rome relativement aux affaires de France.

— On sait que depuis la séparation le gouvernement français qui comptait prendre l'Eglise de France par l'appât des biens matériels, et consentait à les lui laisser sous des conditions humiliantes et vraiment esclavagistes, ne peut point se consoler que le pape n'ait pas encouragé les catholiques français à entrer dans les associations culturelles. Il avait tout prévu, comme dit à la Chambre M. Clémenceau, sauf ce qui

(1) Indulgences ; 10 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

(2) Voir le No du 1 avril 1907.

est arrivé. Mais furieux de voir que l'Eglise de France lui échappe, et n'ayant pu la retenir en bloc, il cherche à la reprendre en détail. Si le Souverain Pontife disait un mot, l'accord serait d'autant plus vite obtenu que le gouvernement français le cherche activement ; mais le pape a toujours refusé de dire ce mot, de donner son consentement à une mesure qui serait l'esclavage de l'Eglise de France. Il a préféré la liberté à la richesse.

— Ne pouvant attaquer directement la position, le gouvernement français a tenté de la tourner et, il faut l'avouer, d'une façon assez habile. Les prêtres sont au fond des citoyens ; et, par conséquent, ils peuvent se syndiquer, former des mutuelles (associations de secours mutuels) en donnant à celles-ci telles et telles formes qui leur paraîtront offrir plus de garanties. Les mutuelles sont libres, déclarées ou approuvées ; - et, dans ce dernier cas, elles sont sous le contrôle de l'Etat, mais en compensation peuvent recevoir des legs qu'elles doivent convertir en titres nominatifs. Le gouvernement français s'était emparé de tous les fonds des caisses de retraite, en soutenant que c'étaient des biens ecclésiastiques parce que ces caisses étaient en partie alimentées par le sixième du produit des chaises dans les églises. L'abbé Lemire fit cependant passer un amendement déclarant que les associations mutuelles entre prêtres qui se formeraient et *seraient approuvées* par le gouvernement, pourraient recevoir les biens de l'ancienne caisse de retraite qu'elles remplaceraient. C'était une invitation directe au clergé à constituer dans chaque diocèse une mutualité *approuvée*, à laquelle le gouvernement verserait les fonds des caisses de retraite dont il s'est emparé. Ces sommes se montent à peu près à 25 millions.

— Quelques évêques français trouvèrent dans ces mutuelles

le moyen de sauver en partie les biens ecclésiastiques ; ils se défendaient de rétablir les associations culturelles, mais restant sur le terrain uniquement financier, prétendaient, en réorganisant ainsi leurs caisses de secours, non seulement pourvoir à leurs vieux prêtres, mais reprendre ce que le gouvernement leur avait indûment enlevé. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, avait dans ce but constitué une *Mutualité Ecclésiastique Normande*, l'avait fait approuver ou devait la faire approuver par le gouvernement. Mais quelle serait la pensée du Souverain-Pontife ?

— L'archevêque vint à Rome. Dans son audience de congé, il parla au pape d'une mutualité pour assurer la subsistance de ses vieux prêtres, en montra l'utilité, et obtint des paroles générales d'encouragement à défendre les biens de l'Eglise et à reconstituer son avoir. L'archevêque en même temps laissait sur le bureau du Souverain-Pontife un imprimé qui n'était autre que les statuts de la *Mutualité Ecclésiastique Normande*, et que le pape n'avait point encore eu le temps de lire.

— Mais le soir Pie X parcourait ces statuts et avait la vision claire et précise que grâce à eux l'Eglise qu'il avait voulu libre commençait à vendre au détail sa liberté.

— Mgr Fuzet avait, de son côté, quitté Rome, et n'ayant pas bien compris la portée des paroles pontificales, il déclara que le pape avait approuvé sa *Mutualité Ecclésiastique Normande*. Mais Pie X ne consentit point à une équivoque. Il fit écrire à Mgr l'archevêque de Rouen une lettre où les choses étaient mises au point. La *Corrispondenza Romana*, qui reflète officiellement les idées de la Secrétairerie d'Etat, fit un article très net sur la question, affirmant que le pape n'avait donné aucune autorisation, et développant ensuite quelques unes des raisons pour lesquelles il ne pouvait approuver un pareil projet. Il

était attentatoire à la liberté de l'Eglise de France, et les diocèses qui auraient voulu s'en servir se trouveraient de nouveau par le fait sous la coupe du gouvernement qui, par son contrôle sur ces mutuelles, reprenait la haute main sur le clergé français. Mais la *Corrispondenza Romano* est simplement officieuse ; deux jours après, quatre lignes de l'*Osservatore Romano*, en première page et en caractères spéciaux, faisaient savoir que le Souverain-Pontife n'avait jamais accordé à Mgr l'archevêque de Rouen la permission de faire sa *Mutualité Ecclésiastique Normande*.

— Ce fait semble de peu d'importance, et cependant il en a une considérable. Il nous montre Pie X toujours égal à lui-même, poursuivant, sans se laisser impressionner, la voie de résistance et de liberté qu'il a inaugurée au lendemain de la loi de séparation. La question financière n'était rien pour lui il y a deux ans ; il la traite encore aujourd'hui avec le même mépris, persuadé que si prêtres et évêques font leur devoir, Dieu se doit à lui-même de trouver les moyens de les nourrir.

DON ALESSANDRO.

## LES ANCIENNES FAMILLES CANADIENNES

**N**OUS sommes heureux de recommander à la sympathie de nos lecteurs, et tout spécialement à la bienveillance de MM. les curés, le projet vraiment patriotique dont il est question dans la circulaire que nous donnons plus loin *in extenso*. M. Eugène Rouillard, l'érudite publiciste québécois que tous connaissent, était à Montréal, ces semaines dernières, dans le but de compléter l'organisation du comité des anciennes familles canadiennes-françaises. Le comité de Québec s'est adjoint à Montréal deux citoyens qui s'occu-

pent avec succès depuis longtemps de recherches et d'études historiques : M. A.-W. Sicotte, président de la société de Numismatique, et M. le Dr Valois, gardien des archives au palais de Justice. C'est une garantie sérieuse, on en conviendra, que les recherches à faire dans notre région, seront suivies avec attention et clairvoyance.

D'autre part, voici la circulaire préparée par le comité de Québec, où le projet dont il s'agit est nettement exposé, et et qu'on a dû adresser à MM. les curés de toutes les paroisses canadiennes-françaises, dont la fondation remonte au moins à deux siècles.

### CIRCULAIRE

Québec, mars 1908.

M. le curé,

Vous savez sans doute qu'il est décidé en principe, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, de décerner une distinction honorifique aux familles qui—depuis 200 ans au moins — occupent la terre ancestrale.

Ce projet, que le public semble favorablement accueillir, un comité spécial travaille à le mener à bonne fin.

La date du premier contrat de concession, et la lignée ininterrompue des propriétaires qui se sont succédés sur le patrimoine familial, sont les deux points qu'il importe de bien préciser. Dans le dernier cas cependant, la preuve des traditions suffira, bien qu'il soit préférable — quand la chose est possible — de transmettre l'arbre généalogique des héritiers successifs.

Si vous comptez des paroissiens qui pensent avoir des titres à cet honneur, veuillez, s'il vous plaît, leur communiquer ces informations et même faciliter leur tâche.

Le document suivant peut servir de modèle, quoique personne ne soit rigoureusement tenu d'observer la teneur de cette formule :

#### FAMILLE BEAUMONT

Pierre est le propriétaire actuel de la terre concédée, il y a 234 ans, à son premier ancêtre canadien, Vincent Beaumont

au village de l'église de Charlesbourg, par contrat en date du 5 novembre 1674, *par devant* le notaire Becquet, et occupée, sans interruption, par les descendants du premier concessionnaire, qui se sont succédés dans l'ordre suivant :

Vincent, 1674, Marie Gongeauté.

Le même. 1692, Marguerite Fache. 1.

1. Pierre, 1772, Anne Jean Godon. 2.

2. Joseph, 1766, Marguerite Paradis. 3.

3. Jacques, 1769, Joseph Paradis. 4.

4. Jacques, 1803, Agathe Pageot. 5.

5. Pierre, 1841, Joseph Magnan. 6.

6. Pierre, 1877, Marie Renaud. 7.

Veillez agréer, Monsieur le curé, nos respectueuses salutations.

D. GOSSELIN, ptre,  
*Président.*

EDMOND VALIN,  
*Secrétaire.*

P. S. — Toute communication doit être adressée au secrétaire, M. Valin, à Bélair, Comté de Portneuf, avant le 15 mai prochain.

D. G, ptre.

Nous n'ajouterons qu'un mot à cet appel suggestif ; c'est qu'il mérite d'être entendu de tous ceux qu'il peut intéresser. Nous n'encouragerons jamais trop l'amour du sol natal et la fidélité aux traditions et aux souvenirs des ancêtres de notre race. La célébration du troisième centenaire de Québec offre d'ailleurs une fort belle opportunité de glorifier nos anciennes familles canadiennes. Toutes nos félicitations aux organisateurs du patriotique projet, notamment à notre infatigable confrère, M. l'abbé Gosselin, président, et à M. Valin, secrétaire—celui-là même, nous a-t-on dit, qui a eu l'idée de la distinction honorifique à offrir à nos anciennes familles.

## LES ENSEIGNEMENTS DE LA RÉSURRECTION

**L**A résurrection du Sauveur, pas plus que sa passion et sa mort, n'était nécessaire à l'œuvre de la rédemption.

Il suffisait à Jésus de naître du sein de la bienheureuse vierge Marie, de souffrir quelque peu, verser une larme, un soupir par exemple, et de retourner ensuite vers son Père.

Il n'en fut pas ainsi.

L'homme-Dieu a voulu vivre de notre vie pendant trente-trois ans, converser avec nous, mourir et ressusciter, afin de faire de son Église une lumière tellement éblouissante qu'elle attire à elle tous les peuples, afin de l'établir sur un roc tellement inébranlable que les impies viendront s'y briser.

\* \* \*

Que Jésus soit ressuscité, c'est une vérité certaine, indubitable.

Dieu a envoyé un ange pour être témoin de ce miracle. « Un ange du Seigneur descendit du ciel et vint renverser la pierre et s'assit dessus. Son visage était brillant comme un éclair et ses vêtements blancs comme la neige ».

Les soldats, à qui Pilate avait confié la garde du tombeau, justement parce que l'on craignait un enlèvement et une résurrection simulée, ont vu Jésus sortant victorieux ; et ils en furent tellement saisis de frayeur qu'ils devinrent comme morts.

Jésus se montre à sa mère, à Marie-Madeleine qui le prend pour un jardinier et qu'elle reconnaît à sa voix. Jésus se montre aux saintes femmes, aux disciples d'Emmaüs, aux apôtres plusieurs fois, soit à Jérusalem, soit sur la mer de Tibériade.

Il se montre, en outre, à l'incrédule Thomas qui est bien obligé de se rendre à l'évidence, lorsque Jésus lui demande de toucher de ses doigts les plaies de ses pieds et de ses mains.

La preuve, que nous apportent ces diverses apparitions, est d'autant plus concluante, que les témoins sont moins disposés à ajouter foi au miracle. « Pourquoi, leur dit Notre-Seigneur, êtes-vous si lents à croire ? » Et maintenant qu'ils croient, que leur cœur a été converti, cette preuve acquiert d'autant plus de force, qu'ils proclameront plus haut la résurrection du Sauveur devant le peuple courroucé contre eux, devant le tribunal du sanhédrin qui leur ordonne de ne plus prêcher Jésus crucifié.

Jésus-Christ est donc vraiment ressuscité ; c'est d'ailleurs un dogme de notre foi.

\* \* \*

Un Dieu seul a pu ainsi se ressusciter, se délivrer des liens de la mort.

Jésus n'attendit pas sa résurrection pour montrer au monde les attributs de sa divinité.

A deux reprises, Dieu lui-même s'était plu à lui rendre témoignage.

Au moment, où Jean-Baptiste versa sur Notre-Seigneur les eaux du Jourdain, n'a-t-on pas entendu une voix qui disait : « Celui-ci, est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances ».

Et sur le mont Thabor, là où Jésus s'était retiré avec Pierre, Jacques et Jean, alors qu'il se transfigura devant eux, que son visage devint brillant comme le soleil, ses vêtements blancs comme la neige, que l'on vit paraître Moïse et Elie qui s'entretenaient avec lui, n'a-t-on pas vu sortir d'une nuée lumineuse une voix qui fit entendre ces paroles : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection, écoutez-le ».

Jésus agissait en Dieu, quand il apaisait subitement les flots

courroucés sur le lac de Génésareth, quand il changeait l'eau en vin à Cana, quand il chassait les démons du corps des possédés, guérissait les malades, faisait marcher les infirmes, donnait l'entendement aux sourds, la vue aux aveugles ; quand il ressuscitait le fils de la veuve à Naïm, et son ami Lazare à Béthanie.

Il parlait en Dieu, quand il affirmait que lui et son Père Éternel ne faisaient qu'un ; qu'il lui était égal en toutes choses ; qu'il tirait son origine du Père Céleste ; qu'il pouvait faire tout ce que le Père Éternel peut faire.

Cependant il s'est trouvé des imples pour expliquer ces miracles par des moyens naturels ; ou dire de sa filiation éternelle que c'était une simple filiation d'adoption.

Un fait qu'ils n'ont jamais pu expliquer par les énergies de la nature, c'est celui de la résurrection. Aussi se virent-ils contraints de le nier. Autant vaut nier la lumière du soleil, quand il nous darde de ses rayons en plein midi.

Et pourquoi ce fait demeure-t-il inexplicable si nous nions la divinité du Christ ?

La nature, qu'elle que soit sa puissance, ne pourra jamais rendre la vie à un être qui en a été dépourvu, ne fut-ce qu'au plus humble des vermisceaux.

On a vu des saints ressusciter les morts ; mais ils agissaient au nom de Dieu. D'ailleurs on en a jamais vu se ressusciter eux-mêmes. Jésus s'est ressuscité lui-même, par son propre pouvoir. Il a ordonné à son âme et à son corps de s'unir ensemble et ils se sont réunis.

L'homme-Dieu sortit de lui-même, de par son bras tout-puissant, victorieux du tombeau et de la mort.

Ce bras, c'est le bras de Dieu ; cette puissance c'est celle de Dieu.

Qu'il en soit ainsi, Notre-Seigneur lui-même a eu soin de nous l'enseigner. « Vous me demandez un miracle, disait-il

aux Juifs, pour prouver qui je suis, d'où je viens ; et pour vous convaincre sur ma puissance divine. Ceux que j'ai fait jusqu'ici pourraient suffire ; j'en ferai un autre qui mettra le sceau aux précédents ; ce miracle, nul ne pourra le faire, s'il n'est véritablement l'envoyé de Dieu, Dieu lui-même. Jonas a été enfermé trois jours dans le ventre de la baleine et il en sortit le troisième jour : et bien je serai moi-même enfermé trois jours dans le tombeau et j'en sortirai ensuite plein de vie ».

\* \* \*

Si Jésus est Dieu, il ne peut se tromper.

L'homme lui est sujet à l'erreur, faillible. Il lui faut compter avec ses passions mauvaises qui l'entraînent vers la terre. Il lui faut compter avec cette liberté de choisir entre le mal et le bien. Il lui faut compter avec une intelligence courte, essentiellement bornée.

En fait, quelle erreur si monstrueuse qu'elle soit, qui n'ait trouvé des adeptes ? Les Juifs, comblés de faveurs, ont laissé Dieu pour adorer le veau d'or. Les anciens Egyptiens n'ont-ils pas mis dans leur temple un bœuf et n'ont-ils pas devant lui fait brûler l'encens ? Les Romains ont divinisé les passions les plus honteuses. Et depuis Notre-Seigneur, que de schismes, que d'erreurs séparent ceux qui croient au même Christ ?

La raison en est facile à concevoir.

Le philosophe, même le mieux intentionné, le moins esclave des choses extérieures, est obligé d'aller d'une vérité plus claire, à une autre plus obscure, de raisonner, marcher d'étape en étape dans le domaine de la science. Il voit tout comme dans un miroir, en énigme.

Jésus voit la vérité sans intermédiaire. Que dis-je, il est lui-même la vérité, *ego sum veritas*. Il ne peut donc se tromper.

\* \* \*

Il ne peut non plus nous tromper.

Il ne le pourrait, en effet, sans vouloir le mal.

Donc, s'il lui a plu de nous parler, nous devons croire en lui, de cette croyance qui exclut tout doute, toute tergiversation. Or il nous a parlé. Sa parole est dans nos livres saints. Les apôtres l'ont résumée dans cette page qu'on appelle le *Credo*.

Il nous faut donc croire un Dieu en trois personnes, créateur du ciel et de la terre.

Il nous faut croire en Jésus, qui est en la seconde personne, qui est né dans le temps de la Vierge Marie, qui est mort, ressuscité, assis maintenant à la droite du Père.

Il nous faut croire au Saint-Esprit, le grand vivificateur, à l'Église catholique, etc., etc.

Ce dépôt des vérités révélées, l'Église catholique en est le propriétaire, en a la garde. C'est à son chef qu'il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ».

Il faut croire ce que l'Église enseigne, à tout ce qu'elle enseigne.

Un homme peut croire en Dieu, en sa providence générale et spéciale ; en Jésus-Christ, à la vie future, à l'existence des châtimens éternels, à l'éternité des récompenses ; — s'il ne croit pas à l'Église de Jésus-Christ, s'il ne croit pas à l'infailibilité de son vicaire sur la terre, cet homme n'a pas la foi qui sauve. « Car, nous dit saint Thomas, celui qui croit à la parole de Dieu dont l'Église est l'organe, croit à tout ce que cette parole enseigne ».

\* \* \*

Si Jésus-Christ est Dieu, il est pareillement un législateur.

Sa loi, nous devons l'observer non seulement d'une manière scrupuleuse, mais avec amour.

Et quelle est-elle cette loi ?

Honore Dieu : rends-lui tes hommages ; ne le blasphème jamais et ne l'offense en aucune manière.

Honore tes père et mère ; prends soin d'eux dans leurs vieillesse, leur pauvreté et leur maladie.

Observe avec le prochain non seulement les lois de la justice, mais aussi celles de la charité ; pardonne à tes ennemis, ne leur garde jamais rancune.

Ne fais pas du sacrement de mariage un objet de passion qui déshonore.

Résigne-toi dans les épreuves et la mauvaise fortune.

Combat tes passions qui veulent t'entraîner vers l'abîme de feu.

Obéis à l'Église dans tout ce qu'elle te commandera, etc., etc.

Et c'est ici le côté difficile : observer les commandements de Dieu et de l'Église.

L'obéissance à la volonté de Jésus-Christ se fait principalement par le sacrifice de la volonté, la mortification, le renoncement ; elle se pratique en réduisant en captivité le vieil homme avec ses vices et sa concupiscence, en aidant l'homme nouveau dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

C'est difficile, et cependant il faut le faire : « Celui qui aime plus son père et sa mère que moi, n'est pas digne de moi » ; « Que celui qui m'aime sincèrement prenne sa croix et me suive », a dit Notre-Seigneur.

D'ailleurs la grâce, qui a soutenu les martyrs dans leur souffrance, les solitaires dans leur isolement, les moines dans leur cloître, cette armée de vierges qui ont tout sacrifié pour Jésus-Christ ; n'est-elle pas là pour nous soutenir !

Parlant de cette vérité, saint Paul écrivait aux chrétiens de Corinthe : « Dieu qui est fidèle ne permettra jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces ».

L'important pour nous, c'est de correspondre fidèlement aux desseins de Dieu sur nous, aux grâces qu'il nous envoie.

O Jésus vraiment ressuscité, accordez-nous cette faveur par les mérites de votre passion et de votre glorieuse résurrection.

L.-E. C.

## STATISTIQUES INSTRUCTIVES

### Aux points de vue catholique et national



*E Canada Ecclésiastique* (1908) (1) renferme une remarquable étude sur le mouvement de la population catholique dans la Confédération depuis 1881 à 1901.

La reproduction sommaire des conclusions de ce travail documenté incitera nos lecteurs à se procurer l'ouvrage qui le contient, ouvrage si utile et même nécessaire à tant d'autres égards.

D'après ces statistiques minutieuses, de 1881 à 1901 :

- 1o Il y a eu pour les catholiques de *langue française* :
- |   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| une <i>augmentation</i> de 213,263 dans la province de Québec |  |  |  |  |  |
| “ “ “ 87,705 “ “ d'Ontario                                    |  |  |  |  |  |
| “ “ “ 31,966 “ les “ Maritimes.                               |  |  |  |  |  |

- Il y a eu pour les catholiques de *langue anglaise* :
- |   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| une <i>augmentation</i> de 4,469 dans la province de Québec |  |  |  |  |  |
| “ “ “ 2,007 “ “ d'Ontario                                   |  |  |  |  |  |
| et une <i>diminution</i> “ 3,646 “ les “ Maritimes.         |  |  |  |  |  |

C'est-à-dire que durant ces vingt ans le nombre des catholiques, pour toutes les provinces de l'Est, s'est accru de 335,764, dont 2,830 de langue anglaise.

- 2o En 1901, les catholiques de langue française sont 1,615,393, et ceux de langue anglaise 468,790.
- 3o Les diocèses de Québec (326,000) et de Montréal (395,000) renferment *chacun* aujourd'hui (1907) plus de fidèles que tous les diocèses de Toronto, Hamilton, London, Kingston, Peterborough, Alexandria et Sault-Sainte-Marie *pris ensemble* (303,000).

(1) *Le Canada Ecclésiastique*. — Almanach-annuaire du clergé canadien 22e année (1908). La Cie Cadieux & Derome, Montréal.

40 Dans les Provinces Maritimes, les Acadiens (141,661), malgré les épreuves, les malheurs et les persécutions, sont bien près d'égaliser en nombre les catholiques de langue anglaise (161,164).

50 Dans Ontario, il y a aussi progression ascendante.

Ainsi, le diocèse d'Ottawa, qui comptait 73,100 Canadiens-français contre 26,967 catholiques de langue anglaise en 1881, comptait 125,162 Canadiens-français contre 30,272 catholiques de langue anglaise, en 1901 ; et le nombre des Canadiens-français continue d'augmenter. Ainsi, encore, lors de l'érection du diocèse du Sault-Sainte-Marie, nouveau diocèse dans la province d'Ontario érigé en 1905, on comptait sur ce territoire 37 prêtres de langue française contre trois prêtres de langue anglaise, et 20,000 catholiques de langue française contre 6,000 de langue anglaise.

Enfin, dans le diocèse d'Alexandria, les Canadiens-français ou catholiques de langue française sont déjà maintenant (1907) 14,233 contre 9,200 Ecossais et Irlandais catholiques.

Bien que les données soient moins précises pour l'Ouest canadien, l'auteur de ces statistiques ne laisse pas que de nous donner une vue d'ensemble très consolante.

Ainsi, pour tout l'Ouest en général le nombre des évêques (de 1883 à 1905) a passé de 5 à 7 ; celui des prêtres, de 104 à 375 ; celui des communautés religieuses, de 8 à 53 ; celui des catholiques, de 55,000 à 172,000.

Quant au diocèse de Saint-Boniface en particulier, au commencement de l'épiscopat de Mgr Langevin (1895), le diocèse comptait :

70 prêtres, 78 églises ou chapelles, 6 couvents, 3 hôpitaux, 1 école indienne et 24,000 catholiques.

En 1907, il compte :

210 prêtres, 163 églises ou chapelles, 30 couvents, 7 hôpitaux, 8 écoles indiennes et 86,335 catholiques.

## HOMMAGE AUX PETITES SŒURS DES PAUVRES

**T**N prix "Andiffret", d'une valeur de 15,000 francs, est affecté par le fondateur aux actes de dévouement. L'Académie Française a décerné ce prix intégral à Mme Estelle Turbourg, en religion Sœur Augustine de Saint-André, supérieure générale des Petites Sœurs des Pauvres.

Cette Congrégation compte actuellement dans le monde entier 273 asiles ; le nombre des vieillards recueillis dans ces diverses maisons est à peu près de 39,000 ; celui des Sœurs de 4,470.

Nos lecteurs liront avec bonheur le témoignage que le rapporteur rend à ces admirables religieuses que beaucoup ont pu voir à l'œuvre à Montréal même.

"Les Petites Sœurs des Pauvres, vous le savez, s'enchaînent au service de la vieillesse indigente et infirme par le vœu d'hospitalité. Il faut, pour être reçu dans leurs asiles, réunir ces deux conditions : la vieillesse et l'indigence. Les vieillards une fois recueillis, l'hospitalité continue son œuvre en les entretenant. Elle leur fournit le vêtement, la nourriture, tous les soins nécessaires à la vie. C'est souvent une besogne terrible ! On meurt jeune dans la Congrégation".

"Pour se donner ainsi, les Petites Sœurs sont animées d'un double sentiment : elles trouvent, dans leur cœur, des trésors de compassion pour ces malheureux ; elles croient fermement, comme leur règle l'exige, que c'est Jésus-Christ Lui-même qu'elles reçoivent et traitent dans la personne des pauvres. Elles entrevoient donc, sous l'apparence du pauvre, le Christ flagellé, couronné d'épines, mourant sur la croix. C'est le secret de cette activité qui ne se lasse pas, et de cette ardeur qui ne se refroidit jamais".

### Prières des Quarante-Heures

MARDI,	28	AVRIL	— Sainte-Monique.
JEUDI,	30	"	— Académie Sainte-Catherine.
SAMEDI,	2	MAI	— Collège Loyola.